

# Guide anti-contrefaçon pour les partenaires commerciaux HP



Le programme anti-fraude de HP pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique (EMOA)

Septembre 2012



Chaque jour, des fraudeurs essaient de profiter illégalement de l'excellente réputation des cartouches d'impression HP d'origine en vendant des contrefaçons dans toute la zone EMEA. Nous vous conseillons de lire attentivement les informations suivantes afin de protéger votre activité et vos clients contre les fournitures d'impression contrefaites.

- »»» [Les consommables d'impression contrefaits et les risques de la contrefaçon](#)
- »»» [Vérifiez vos achats pour éviter les cartouches d'impression contrefaites](#)
- »»» [Actions réservées aux partenaires commerciaux HP](#)
- »»» [Ce qui vous pouvez dire à vos clients](#)
- »»» [Détails de l'application de l'étiquette de sécurité HP sur les produits pour jet d'encre](#)

## Les consommables d'impression contrefaits et les risques de la contrefaçon

Dans la plupart des cas, les cartouches d'impression contrefaites pour les systèmes d'impression HP sont des cartouches rechargées ou remanufacturées qui ont été reconditionnées dans de faux emballages HP ou dans des reproductions non-autorisées d'emballages HP. Les revendeurs et les consommateurs pensent acheter à tort des produits HP authentiques. Même si les cartouches contrefaites ressemblent à première vue aux cartouches d'impression HP authentiques, elles sont généralement d'une qualité bien inférieure.

Les partenaires commerciaux HP qui vendent des cartouches d'impression contrefaites exposent leur entreprise et leur clientèle à différents types de risques. Par exemple, la personne qui utilise des cartouches d'impression contrefaites s'expose à des impressions de médiocre qualité, un rendement inférieur, l'endommagement de son imprimante pouvant nécessiter son immobilisation pendant plus ou moins longtemps, ainsi que des coûts supplémentaires liés à la réparation de l'imprimante ou encore à l'interruption de son infrastructure et de ses flux de production d'impression, ce qui signifie une perte de temps et d'argent. Par ailleurs, l'utilisation de produits contrefaits risque d'entraîner la nullité de la garantie matérielle.

En faisant acte de contrefaçon, les partenaires commerciaux HP mettent leur entreprise en danger en compromettant sérieusement leurs activités et leur intégrité. Voici quelques-uns des risques auxquels s'exposent les contrevenants :

- Annulation des recours à la garantie et dénonciations calomnieuses par les clients
- Détérioration de l'image de marque et de la confiance des clients
- Résiliation du statut de partenaire commercial par HP
- Poursuites judiciaires par les autorités publiques locales
- Saisie des stocks et des équipements de bureau (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs) par les autorités
- Amendes lourdes pouvant être assorties de peines de prison

Les résultats d'une enquête\* conduite en 2012 auprès des clients sont clairs : la vente de produits de contrefaçon par les partenaires ne paie pas. Principaux résultats :

- Les clients n'apprécient\* pas du tout la tromperie et rejettent clairement les produits contrefaits. La plupart quitteront un fournisseur qui leur vend des produits contrefaits.
- Les clients sont méfiants et surveillent la qualité des consommables d'impression : il ne faut pas essayer de leur en vendre.
- Les clients font confiance aux partenaires HP de confiance pour les informer et les aider à éviter les contrefaçons.

\* Enquête conduite en juin 2012 pour HP par Forrester Consulting, en Afrique, au Moyen-Orient et en Russie.



## Vérifiez vos achats pour éviter les cartouches d'impression contrefaites

Afin de vous protéger des consommables d'impression contrefaits, vous devez toujours suivre chacune de ces simples étapes avant achat.

### Étape 1 : Vérifier l'étiquette de sécurité

#### Cartouches d'encre pour imprimantes HP à **jet d'encre**



#### La plupart des cartouches d'impression à jet d'encre HP portent une étiquette de sécurité HP

Vous trouverez l'étiquette de sécurité HP originale sur certaines boîtes jet d'encre en EMOA. Si présente, l'étiquette de sécurité HP se trouve sur le **coin supérieur droit de la languette d'ouverture** (haut de l'emballage), ou **sur le volet gauche, ou droit de l'emballage** (fig. 1).

- Pencher la boîte d'avant en arrière pour voir 'OK' et '✓' dans des positions opposées.
- Pencher la boîte de droite à gauche pour voir 'OK' et '✓' dans la même position.



fig. 1

Cliquez ici pour voir les fonctionnalités de l'étiquette de sécurité en animation !



De plus, les étiquettes les plus récentes présentent un code unique que vous pouvez valider au moyen d'une application sur votre smartphone. Pour cela, capturez simplement le code QR (Quick Response) imprimé sur l'étiquette à l'aide d'un smartphone, afin d'accéder à HP Mobile Authentication (figure 2, page suivante). Le code QR est lisible par de nombreux lecteurs de codes QR gratuits (i-nigma, par exemple) ; vous pouvez également utiliser le lecteur compris dans l'application HP eSupplies (sous réserve de disponibilité). Si vous ne parvenez pas à capturer les codes QR à l'aide d'un smartphone, accédez au site Web HP Mobile Authentication en utilisant l'URL mentionnée sur les nouvelles étiquettes de sécurité ([www.hp.com/go/ok](http://www.hp.com/go/ok)), puis saisissez le numéro de série de l'étiquette pour la valider.

#### Cartouches d'encre pour imprimantes HP **laser**



#### Toutes les boîtes de cartouches de toner HP originales possèdent une étiquette de sécurité HP

Elle figure sur **toutes** les cartouches pour les systèmes d'impression LaserJet HP et Color LaserJet HP. Par conséquent, si celles-ci n'ont pas d'étiquette de sécurité, vous devez être suspicieux. L'étiquette se situe **sur la languette d'ouverture** de l'emballage de la cartouche d'impression laser (fig. 4).

- Pencher la boîte d'avant en arrière pour voir 'OK' et '✓' dans des positions opposées.
- Pencher la boîte de droite à gauche pour voir 'OK' et '✓' dans la même position.



fig. 4

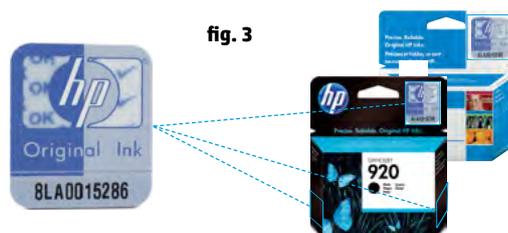
Cliquez ici pour voir les fonctionnalités de l'étiquette de sécurité en animation !

De plus, les étiquettes les plus récentes présentent un code unique que vous pouvez valider au moyen d'une application sur votre smartphone. Pour cela, capturez simplement le code QR (Quick Response) imprimé sur l'étiquette à l'aide d'un smartphone, afin d'accéder à HP Mobile Authentication (figure 5, page suivante). Le code QR est lisible par de nombreux lecteurs de codes QR gratuits (i-nigma, par exemple) ; vous pouvez également utiliser le lecteur compris dans l'application HP eSupplies (sous réserve de disponibilité). Si vous ne parvenez pas à capturer les codes QR à l'aide d'un smartphone, accédez au site Web HP Mobile Authentication en utilisant l'URL mentionnée sur les nouvelles étiquettes de sécurité ([www.hp.com/go/ok](http://www.hp.com/go/ok)), puis saisissez le numéro de série de l'étiquette pour la valider.

**fig. 2**

Des règles définissent les boîtes pour jet d'encre qui portent une étiquette, en fonction des options de langue et des numéros de sélection sur la boîte. Vérifiez votre produit à l'aide des sections surlignées en bleu dans [le tableau à la fin de ce document](#). S'il manque une étiquette de sécurité sur les produits listés dans ces sections, vous avez peut-être raison d'être suspicieux. Cependant, n'oubliez pas que certaines cartouches d'encre HP authentiques ne portent pas d'étiquette de sécurité.

De plus, vous pouvez encore rencontrer des cartouches d'encre portant l'ancienne étiquette de sécurité (fig. 3). Jusqu'à ce que les stocks de ce type d'étiquette soient épuisés, les deux étiquettes seront apposées simultanément sur les produits EMEA. La mention « Original Ink » figure sur l'étiquette de première génération. Son hologramme (image décalée) peut être vérifiée de la même façon que sur les étiquettes de sécurité les plus récentes (voir ci-dessus).

**fig. 3**

Aller à [l'étape 2](#).

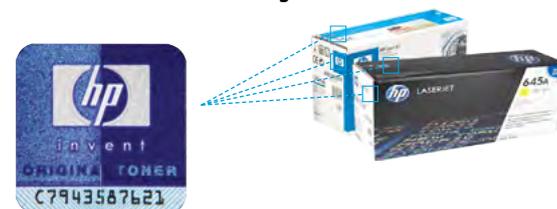
**fig. 5**

De plus, vous pouvez encore rencontrer des cartouches de toner portant l'ancienne étiquette de sécurité (fig. 6). Jusqu'à ce que les stocks de ces étiquettes soient épuisés, on trouvera en même temps les deux étiquettes en EMOA. La mention « Original Toner » figure sur l'étiquette de première génération. Son hologramme (image décalée) peut être vérifiée de la même façon que sur les étiquettes de sécurité les plus récentes (voir ci-dessus).

**fig. 6**

De plus, il y aura encore des emballages d'encre laser HP d'origine sur le marché qui possèdent l'ancien label de sécurité laser (fig 7). L'ancienne étiquettes de sécurité peuvent toujours être vérifiées, en tournant la boîte à la lumière d'un côté et de l'autre. Tandis que la boîte tourne, les moitiés contrastées de l'étiquette ainsi que l'inscription 'ORIGINAL TONER' doivent passer du bleu foncé au bleu clair.

Notez que les anciennes cartouches d'encre LaserJet / Color LaserJet peuvent être achetées sans problème car les cartouches de toner n'ont pas de date de péremption.

**fig. 7**

Aller à [l'étape 2](#).

**Étape 2 :**  
Vérifiez que les dates / codes correspondent

**Les dates figurant sur l'emballage et sur la cartouche d'impression doivent correspondre**

Toutes les cartouches d'impression jet d'encre HP présentent des **dates** à la fois sur l'emballage et sur la cartouche d'impression elle-même.

Les produits à jet d'encre présentent **la même date « Fin de garantie »** sur l'emballage et sur la cartouche d'impression (fig. 8).



Aller à [l'étape 3](#).

**Les codes présents sur l'emballage et sur la cartouche d'impression doivent correspondre**

Toutes les cartouches d'impression laser HP présentent un **code** à la fois sur l'emballage et sur la cartouche d'impression elle-même.

Les cinq premiers caractères de ce « code de fabrication HP » imprimé sur l'emballage **sont identiques à ceux** du code présent sur la cartouche d'impression (fig. 9).



**Veillez ne pas tenir compte des indications de dates** présentes sur les emballages des cartouches d'impression laser HP ; ces informations **ne permettent pas** de déterminer l'authenticité de votre produit.

Aller à [l'étape 3](#).

**Étape 3 :**  
Regarder l'emballage

**L'emballage doit être d'excellente qualité**

Les cartouches HP laser ou à jet d'encre originales sont, le plus souvent, **livrées dans des emballages normaux** (figs. 10 et 11). Les boîtes et les matériaux d'emballage des cartouches d'impression HP originales sont d'une **qualité supérieure et constante**. HP n'autorise pas sciemment la vente de produits dont l'emballage est de mauvaise qualité.

Aller à [l'étape 4](#).



**Étape 4 :**  
Examiner la cartouche d'encre

**La cartouche elle-même doit avoir l'air propre et neuve**

Les cartouches d'impression HP originales sont **toujours vendues neuves** (figs 12 et 13). Aucune dégradation, rayure, fuite d'encre ou de toner, ni aucun signe d'une utilisation précédente, ne doit être visible sur la cartouche elle-même.

Aller à [l'étape 5](#).



**Étape 5 :**  
**Comment les produits vont-ils été proposés?**

**Les pratiques de vente de HP sont sûres et constantes**

**HP vend ses fournitures d'impression via des réseaux de vente autorisés.** Pour éviter les contrefaçons, vous devez éviter d'accepter les offres de vente suspectes, telles que :

- L'insistance à passer commande immédiatement pour 'obtenir les meilleurs prix' ou 'réserver les derniers stocks'.
- Les offres d'envoyer quelqu'un pour l'encaissement ou l'insistance du paiement comptant à la livraison.
- Les ventes par lots de cartouches d'impression HP prétendument originales, sur des sites de ventes aux enchères.
- Les produits 'HP' prétendument nouveaux, proposés exclusivement par le représentant de la société.
- Offres de fournitures d'impression provenant prétendument de marchés gris ou d'importations parallèles, servant de prétextes pour vendre des produits contrefaits.
- Les offres internet ou par e-mails non sollicités (spam) qui comportent l'un de ces indicateurs.

En outre, ne répondez pas aux offres de reprise des boîtes de cartouches vides. **Ces boîtes servent souvent à déguiser des cartouches d'impression contrefaites** pour les vendre à des victimes naïves. Par conséquent, ne vendez pas et ne donnez pas d'emballage vide : la prochaine fois, vous pourriez bien payer le prix catalogue pour un produit que vous pensez être authentique, et découvrir que la boîte HP a été réutilisée et contient une contrefaçon !

Une offre qui a l'air 'trop belle pour être vraie' l'est probablement. Pour éviter les offres douteuses, vous ne devez acheter que par l'intermédiaire des réseaux de vente autorisés de HP. Grâce au Partner Locator sur le [site de HP](http://www.hp.com) ([www.hp.com](http://www.hp.com)), vous avez accès à une liste de fournisseurs partenaires HP dans votre pays (fig. 14).

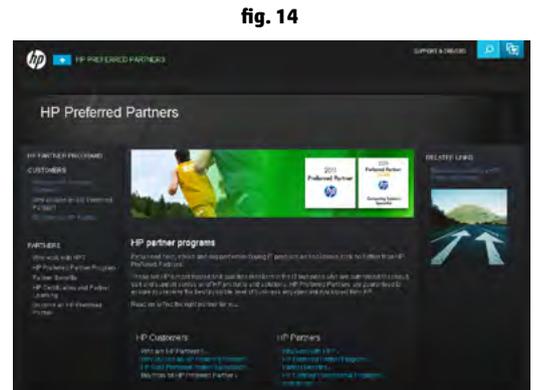


fig. 14

Dans le but de protéger vos activités contre les offres illégales, vous devez également observer les méthodes de vente suspectieuses pouvant être pratiquées par d'autres fournisseurs travaillant avec les clients ou répondant à un appel d'offre. Toute offre suspecte doit être signalée au programme HP ACF (anti-contrefaçons) comme décrit [ci-dessous](#), afin de prendre les mesures appropriées dans le cadre du programme.

Aller à [l'étape 6](#).

**Étape 6 :**  
**Utilisation du logiciel d'authentification**

**Le logiciel HP Cartridge Authentication doit valider la cartouche d'impression comme étant « originale » (si fonction disponible sur votre imprimante)**

Le logiciel d'authentification gratuit HP vérifie si les cartouches d'impression installées sur vos dispositifs d'impression HP sont originales :

- La fonctionnalité d'authentification des cartouches jet d'encre HP est intégrée à la suite logicielle fournie par défaut avec la plupart des imprimantes jet d'encre.
- Le logiciel HP Toner Cartridge Authentication est compatible avec de nombreuses imprimantes HP LaserJet et imprimantes multifonctions vendues depuis 2004 ; vous pouvez le télécharger gratuitement à l'adresse [www.hp.com/go/TonerCheck](http://www.hp.com/go/TonerCheck).

Notez que chaque cartouche d'impression ne sera vérifiée qu'une seule fois par le logiciel ; Si vous retirez ou réinstallez la cartouche d'impression, le logiciel la considère alors comme étant terminée.

Aller à [l'étape 7](#).

**Étape 7 :**  
**À ne pas oublier lors de tout signalement à HP**

En cas de doute après avoir vérifié les points ci-dessus, veuillez suivre les consignes suivantes :

- Pour votre sécurité, ne faites pas part de vos soupçons au commerçant qui vous a vendu les produits.
- Conservez la cartouche, son emballage et tous les documents relatifs au produit, comme la facture, le courrier de l'offre, etc.

Aller à [l'étape 8](#).

## Étape 8 : Comment signaler un doute à HP

Après avoir vérifié les points ci-dessus, si vous suspectez que l'on vous a proposé ou livré des fournitures contrefaites, veuillez contacter le programme anti-fraude EMEA via l'un des réseaux de signalement ci-dessous. Ce que nous avons besoin de savoir :

- Si possible, joignez au rapport envoyé à HP des photos numériques nettes (environ 500 Ko chacune, prises sans flash) des **six côtés** de l'emballage de la cartouche d'impression, ainsi qu'une **photo en gros plan de l'étiquette de sécurité** (si présente) et une photo de la cartouche d'encre elle-même.
- Veuillez indiquer en quoi le produit vous paraît suspect\*, ainsi que le nom de la société qui vous a proposé le produit.
- Vos coordonnées.

Procédure de signalement :

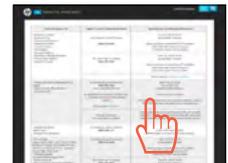
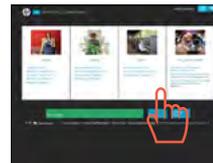
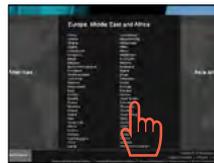
- **Par e-mail** : pour nous signaler des fournitures suspectes, ou poser des questions sur le programme anti-fraude, écrivez-nous **en n'importe quelle langue** à l'adresse **e-mail d'ACF** ([acf.emea@hp.com](mailto:acf.emea@hp.com)).
- **Par Internet** : pour signaler toute fourniture suspecte par Internet, cliquez ici : **Formulaire de signalement anti-fraude en ligne** ([www8.hp.com/fr/fr/campaign/printers/anticounterfeit/contact.html#form](http://www8.hp.com/fr/fr/campaign/printers/anticounterfeit/contact.html#form)). Cette méthode vous permet de nous faire part de vos doutes de manière anonyme.
- **Courrier postal**: Pour nous contacter par courrier, veuillez nous adresser votre courrier à l'adresse suivante :  
EMEA Anti-counterfeit Programme  
Hewlett-Packard International S.à.r.l.  
150 Route du Nant d'Avril, 1217 Meyrin, Switzerland
- **Par téléphone** : pour parler à quelqu'un de vos doutes, suivez ces quatre étapes simples :

1. Allez sur le **site Web de HP** ([www.hp.com](http://www.hp.com)) et sélectionnez votre pays

2. Cliquez sur le lien vers votre pays pour accéder à la page 'Contacter HP' appropriée

3. Dans la rubrique 'Appeler HP', cliquez sur 'Support technique pour un produit que vous possédez déjà'

4. Trouvez votre produit dans la liste affichée, et appelez le numéro approprié



\* Notez que les cartouches rechargées, reconditionnées, clonées ou compatibles peuvent être vendues légalement. Il est par contre illégal de conditionner ou de vendre de tels produits de sorte à tromper les clients en leur faisant penser qu'ils achètent des produits originaux HP, ou des produits non fabriqués par HP mais bénéficiant de l'approbation de HP ou associés à HP, ou en tout cas un produit utilisant la propriété intellectuelle de HP sans le consentement de HP.

Par ailleurs, ne confondez pas une contrefaçon avec un produit de marché noir. Ces derniers sont des fournitures HP originales destinées à être vendues dans tel pays, mais expédiées vers un autre, afin de générer des profits illégaux. Ils doivent être signalés **en n'importe quelle langue** à [brandprotection@hp.com](mailto:brandprotection@hp.com).

## Qu'advient-il des cas signalés ?

Chaque fois que les partenaires commerciaux HP nous signalent des cas ou des doutes de contrefaçon, des consultants antifraudes de HP du monde entier s'appliquent immédiatement à rassembler d'autres preuves pour constituer des dossiers contre les personnes coupables de contrefaçon. À chaque dossier monté, HP décide de la meilleure solution légale à mettre en œuvre dans chaque situation. Cela peut aller de la simple aide aux autorités publiques lors d'inspections à la participation lors de cas civil ou pénal. Les abus signalés par les partenaires commerciaux HP aident le Programme anti-contrefaçon HP en mettant à sa disposition des informations importantes qui les aident à remonter les réseaux de contrefaçon et ainsi à contribuer directement à l'amélioration de l'économie de chaque pays.

## Actions réservées aux partenaires commerciaux HP

Veillez vous tenir informé de l'actualité de la lutte contre les contrefaçons et aidez vos clients à en faire de même, afin de protéger votre activité, votre marché local et vos clients contre les fournitures d'impression contrefaites. Pour vous y aider, nous avons mis à votre disposition un certain nombre de ressources HP très intéressantes :

- Utilisez les informations ACF mises à disposition spécifiquement pour les partenaires sur [HP Smart Portal](#) (figure 15), comprenant des outils de formation développés pour les partenaires et des articles sur la lutte contre les contrefaçons (Veillez aller sur <http://www.hp.com/eur/smartportal>, vous connecter et suivre l'une des procédures de navigation selon le pays et la disponibilité : « -BY BUSINESS- » (-PAR ACTIVITÉ) → « IPG » → « EMEA Anti-Counterfeit Program » (Programme anti-contrefaçon pour l'EMEA) ou « PPS Printing Systems » (Systèmes d'impression PPS) → « Channel Programs » (Programmes pour les distributeurs) → « ACF », et sélectionner l'outil ACF correspondant à vos besoins).
- Utilisez les documentations comarketing ACF HP, lesquels constituent un moyen rentable d'informer les clients au sujet des risques liés à l'achat des contrefaçons. Ils vous permettent également de promouvoir votre activité en tant que fournisseur de produits originaux. Vous pouvez accéder aux derniers modèles, personnalisables, sur [HP Smart Portal](#).
- Utilisez nos matériels ACF destinés aux grands comptes afin de maintenir à jour vos principaux clients. Sur [HP Smart Portal](#), vous trouverez de nombreux documents rédigés spécifiquement pour les entreprises et les institutions, comprenant les dernières réussites dans la lutte contre les contrefaçons, des feuilles d'informations sur mesure ou encore des lettres d'informations (figure 16). Envoyez ces documents à vos clients.
- Indiquez à vos clients que vous allez passer un audit anti-contrefaçon destiné aux partenaires commerciaux HP et montrez à vos clients potentiels l'exemplaire de votre lettre de confirmation d'audit HP.
- Utilisez [le site Web HP ACF](#) (figure 17) pour accéder à des informations mises à jour en 28 langues, et transmettez le lien [www.hp.com/go/anticounterfeit](http://www.hp.com/go/anticounterfeit) aux clients intéressés.
- Dites-nous si vous soupçonnez des contrefaçons dans votre région tel que décrit [ci-dessus](#) et demandez à vos clients d'en informer HP également s'ils ont connaissance de tels actes.
- Lorsque vous répondez à une demande de devis ou livrez des consommables à un client, joignez-y un exemplaire de [l'ACF Buying Guide](#) (disponible sur HP Smart Portal). Disponible en 31 langues, il a été spécialement rédigé à l'intention du responsable de l'achat de fournitures chez vos clients, pour les avertir des produits contrefaits.



fig. 15



fig. 16



fig. 17

## Ce qui vous pouvez dire à vos clients

Il est important que vous expliquiez à vos clients pourquoi il faut éviter les produits illicites, et ce qu'ils peuvent faire pour se protéger de cette menace. Voici quelques points importants que vous pouvez utiliser :

### Quels sont les risques des contrefaçons pour les clients ?

- Les cartouches d'impression contrefaites donnent souvent une mauvaise qualité d'impression, impriment moins de pages ou de manière incohérente, voire ne fonctionnent pas du tout.
- Des consommables contrefaits peuvent endommager votre imprimante, arrêtant l'impression et interrompant le travail, conduisant à une perte de productivité, de temps et d'argent. L'utilisation de consommables contrefaits pourrait annuler la garantie de votre imprimante, ce qui veut dire qu'en cas de panne, vous aurez à payer la réparation ou le remplacement.
- Les produits illicites risquent de vous être vendus par des organisations criminelles, et vous pourriez avoir des difficultés à vous faire rembourser.

### Quels sont les avantages des consommables d'impression authentiques de HP ?

- HP investit beaucoup dans la recherche et le développement pour créer des encres et des toners aux qualités exceptionnelles, afin d'assurer une impression régulière et de qualité incomparable.
- Chaque cartouche d'impression HP a été fabriquée précisément pour fonctionner avec les imprimantes HP LaserJet et jet d'encre, en vue d'assurer un fonctionnement en douceur et des performances homogènes.
- En termes de fiabilité, de qualité et de nombre de pages, les consommables d'impression authentiques de HP apportent aux clients une valeur exceptionnelle.

### Comment les clients peuvent-ils se protéger ?

- Conseillez à vos clients de rester informés des problèmes de contrefaçon. Des informations complètes sont présentées dans le document 'Guide anti-contrefaçon pour les utilisateurs professionnels', disponible dans la section Téléchargements du site ACF de HP ([www.hp.com/go/anticounterfeit](http://www.hp.com/go/anticounterfeit)).
- Comme expliqué dans [le guide anti-contrefaçon pour les utilisateurs professionnels](#), il faut s'assurer de l'authenticité des consommables d'impression. Il s'agit de vérifier l'étiquette de sécurité, d'examiner l'étiquette, l'emballage et le produit lui-même, et d'utiliser le logiciel HP d'authentification de cartouche.
- Ils doivent éviter tout fournisseur utilisant des techniques de vente douteuses ainsi que des promotions suspectes. Pour éviter ces cas, HP recommande aux clients de n'acheter qu'auprès de revendeurs agréés HP.

## Détails de l'application de l'étiquette de sécurité HP sur les produits pour jet d'encre

Comparez la cartouche pour votre jet d'encre HP avec les informations du tableau ci-dessous. S'il manque une étiquette de sécurité sur les produits listés dans les sections en bleu, vous avez peut-être raison d'être suspicieux.

OPTION DE LANGUE	DISPONIBLE EN	LANGUES SUR LA BOÎTE	NOMBRES DE SÉLECTION	ÉTIQUETTE (O/N)
BA3	EU+	Anglais, Polonais, Hongrois, Tchèque, Slovaque	300, 300XL, 301, 301XL, 336, 337, 338, 339, 342, 343, 344, 350, 350XL, 351, 351XL, 363, 363XL, 364, 364XL	OUI
UUQ (remplace BA5 & BA6)	EMOA	Anglais, Russe, Français, Polonais, Tchèque, Hongrois	21, 21XL, 22, 22XL, 27, 28, 56, 57, 901, 901XL	OUI
BGX/BGY	EMOA	BGX: Anglais, Allemand, Français, Italien, Néerlandais, Russe BGY: Anglais, Espagnol, Portugais, Polonais, Tchèque	920, 920XL, 932, 932XL, 933XL, 950, 950XL, 951XL	OUI
BFW (remplace BFW et AB6)	Certains marchés émergents	Russe, Turque, L'Arabe, Anglais, Français	21b, 27b, 56b, 121b, 300b	OUI
AR4	Turquie	Anglais, Turque	900	OUI
445	Certains marchés émergents	Anglais, Polonais, Hongrois, Tchèque, Slovaque, Slovène, Russe, Turque	703, 704	OUI
BHK/BHL	CISMEA; Certains marchés émergents	BHK: Anglais, Russe, Polonais, Hongrois, Tchèque, Slovaque BHL: Anglais, Français, L'Arabe, Grec, Turque, Portugais	650, 655	OUI
Pas d'option de langue (multi-langue)	EMOA	Anglais, Allemand, Français, Néerlandais, Espagnol, Suédois, Italien, Polonais, Russe	54	OUI
multi-langue CISMEA	CISMEA	Anglais, Français, Russe	121, 121XL, 122, 122XL, 129, 130, 131, 132, 134, 135, 136, 138, 140, 140XL, 141, 141XL, 177*, 177XL*, 178, 178XL	OUI
Multi-langue européen	EMOA	Anglais, Allemand, Français, Néerlandais, Espagnol, Portugais, Italien, Polonais, Tchèque, Russe	15(DE), 17**, 23**, 23(DE)**. 41**, 45, 78**, 78(DE)** 10, 11, 12, 13, 14, 40, 44, 50, 58, 59, 88, 88XL, 100, 101, 102, 110, 348, 940, 940XL	OUI NON
Petit emballage multi-langue européen	EMOA	Anglais, Allemand, Français, Espagnol, Polonais	19, 20, 25, 26, 29, 33, 49	NON
EU+ multi-langue	EU+	Anglais, Allemand, Français, Néerlandais, Espagnol, Portugais, Italien, Polonais	348	NON
Kit Combo européen	EU	Anglais, Allemand, Français, Néerlandais, Espagnol, Portugais, Italien, Polonais, Tchèque, Russe	15/78, 21/22, 45/78, 56/57, 300/300, 338/343, 350/351	NON
ABE/UUS (remplace ABB, ABD, ABF)	EMOA EU+	UUS: Anglais, Allemand, Français, Néerlandais, Italien, Danois ABE: Anglais, Espagnol, Portugais, Italien, Turque, Grec	21, 21XL, 22, 22XL, 27, 28, 56, 57, 901, 901XL 300, 300XL, 301, 301XL, 336, 337, 338, 339, 342, 343, 344, 350, 350XL, 351, 351XL, 363, 363XL, 364, 364XL	NON NON
BA1 (remplace ABD et ABF)	EU+	Allemand, Français, Italien, Néerlandais	363, 363XL, 364, 364XL	NON
Multi-langue mondial	EU+/CISMEA/ mondial	Anglais américain, Français canadien, Espagnol latino-américain, Allemand, Chinois, Chinois simplifié, Portugais brésilien	12, 38, 70 (Têtes d'impression), 80, 81, 83, 84, 90	NON

\* À cause du manque d'espace, l'étiquette de sécurité des nouvelles boîtes de cartouches HP 177 masque le graphisme. Ce placement inhabituel est intentionnel, et il n'y a donc pas de raison d'être soupçonneux.

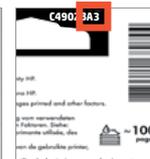
\*\* Les cartouches pour jets d'encre trois couleurs HP 17, 23, 41 et 78, fabriquées du début 2011 jusqu'en mai 2012 ne portent pas d'étiquette de sécurité.

### Où trouver les numéros de sélection et les options de langue<sup>1</sup> sur les boîtes de cartouches à jet d'encre en EMOA :

[<sup>1</sup> attention : les boîtes de cartouches avec options multi-langue, au lieu d'options de langue, n'ont pas d'indication sur la boîte]



Numéro de sélection



Option de langue

## Get connected

[hp.com/go/getconnected](http://hp.com/go/getconnected)

© 2012 Hewlett-Packard Development Company, L.P. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. Les seules garanties pour les produits et services HP sont celles expressément citées dans les conditions de garantie accompagnant les produits et services concernés. Rien dans ce document ne saurait être considéré comme constituant une garantie supplémentaire. HP ne peut être tenu pour responsable des erreurs ou des omissions contenues dans ce document.



e-mail d'ACF:  
[acf.emea@hp.com](mailto:acf.emea@hp.com)

site Web du Programme anti-contrefaçon HP:  
[www.hp.com/go/anticounterfeit](http://www.hp.com/go/anticounterfeit)